



Commune de Francois

<p style="text-align: center;">PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024</p>

Etaients présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, DUBOIS Cécile, BORRINI Catherine, PRALON Marine, SANDER Annie, LECLERC Bénédicte, TANNIERES Brigitte
Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, DUMORTIER Florent, PONS François.

Absents excusés :

Monsieur HOUSSIN Thomas (donne pouvoir à Monsieur PONS François)
Monsieur COUDRY Sébastien (donne pouvoir à Monsieur MOUTON Patrice)
Monsieur LORY Jean-Pierre (donne pouvoir à Madame PRALON Marine)
Monsieur LAPOUGE Damien (donne pouvoir à Madame DELESSARD Martine)

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 4
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 19
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Madame Geneviève SIMON BOUVRET ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Date de convocation : 4 décembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 2) Délibération autorisant le Maire à entreprendre des négociations pour un projet d'acquisition de terrain
- 3) Adhésion à l'association nationale des villes et territoires accueillants
- 4) Renouvellement de la convention pour la réalisation d'une campagne d'identification et de stérilisation des chats errants
- 5) Convention pour la réalisation de travaux à caractère pédagogique dans la forêt communale
- 6) Contrat de travaux de bucheronnage et de débardage en forêt communale 2024/2025
- 7) Transfert de crédits – budget bois
- 8) Virement de crédits – budget caveaux

Divers :

. Questions diverses



La séance ouverte,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Geneviève SIMON BOUVRET est désignée pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2024 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,

1/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2024/072

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- WADEL WINNINGER SCA – Fourniture de sapins : 1 194,26 € T.T.C.
- WADEL SARL – Fourniture de bambous : 192,00 € T.T.C.
- LUDO MATERIEL – vestiaire atelier municipal : 848,40 € T.T.C.
- NRJ – Remplacement système de ventilation – vestiaire foot : 6 828,03 € T.T.C.
- GARNICHEY - Reprise avaloirs rue de Bassand et rue des Tailles : 1 974,00 € T.T.C.
- BOILLON FERMETURES – Remplacement moteur volet – appt mairie : 700,76 € T.T.C.
- AXIMA – Installation chauffe-eau – salle des associations : 2 610,60 € T.T.C.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

2/ DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENTREPRENDRE DES NEGOCIATIONS POUR UN PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Délibération du Conseil Municipal 2024/073

La commune de Franois a été informée de l'intention de vente de la parcelle de terrain n°76 section AH située à Franois en zone UA du PLU, d'une surface de 267m². Cette parcelle jouxte le poste de refoulement des eaux usées situé chemin du Lavoir.

Cette parcelle pourrait être utilisée pour la réalisation d'un bassin de rétention et de régulation du débit des eaux pluviales et limiter les risques d'inondation sur ce secteur.

Pour ces motifs, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le bien-fondé de cette éventuelle acquisition et à donner mandat à monsieur le Maire ou son représentant pour rencontrer les vendeurs du terrain et entreprendre les négociations nécessaires à cette éventuelle acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Approuve le projet d'acquisition de la parcelle n°AH76 de la zone UA du PLU*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre des négociations*

3/ ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

Rapporteur : Catherine BORRINI

Délibération du Conseil Municipal 2024/074

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la proposition d'adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants ANVITA

Vu la charte ANVITA annexée à la présente délibération

Considérant que l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants réunit plus de 70 collectivités territoriales et représente un espace d'échange, de mutualisation, de formation et d'accompagnement des territoires en matière de politiques publiques d'accueil et d'inclusion.

Cette adhésion permettra de s'appuyer sur le projet social associatif. Elle permettra ainsi la mise en commun de bonnes pratiques à l'échelle des communes membres et la proposition de mesures adaptées en partenariat avec les associations.

La commune de Franois peut réaliser plusieurs actions visant à :

- Faire évoluer les mentalités (forum des associations, rencontres, soirées débats, articles dans la presse)
- Faciliter l'accès des personnes hébergées à des activités locales (chantiers, etc...)
- Scolariser les enfants dans nos écoles
- Faciliter l'accès à des activités sportives
- Proposer des petits travaux aux jeunes migrants majeurs

Considérant que pour ces motifs la commune de Franois souhaite adhérer à cette association dont le montant de la cotisation annuelle est de 50 euros et désigne madame Catherine Borrini, en qualité de référente élue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés

- *D'approuver la charte de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants – ANVITA, annexée à la délibération et ses statuts afin d'adhérer à ladite association*
- *D'autoriser le versement de la cotisation annuelle de 50 euros*
- *De désigner Madame Catherine Borrini élue référente*



- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion s'y rapportant, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.*

4/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE D'IDENTIFICATION ET DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Rapporteur : Brigitte TANNIERES

Délibération du Conseil Municipal 2024/075

Par délibérations du 14 novembre 2022 puis du 13 novembre 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention concernant la réalisation de campagnes d'identification et de stérilisation des chats ainsi que la prise en charge des premiers soins aux animaux accidentés avec l'association Nala Mystic et Compagnie (NMC) et la clinique vétérinaire SCP de vétérinaires Martin, Poux Neault et Guillerey.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord au renouvellement de la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la commune, l'association NMC Thise et la clinique vétérinaire SCP de vétérinaires Martin, Poux Neault et Guillerey.

Madame Tannières précise que 51 chats ont été identifiés et stérilisés depuis le début de la collaboration en 2021.

5/ CONVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX A CARACTERE PEDAGOGIQUE DANS LA FORET COMMUNALE

Rapporteur : Florent DUMORTIER

Délibération du Conseil Municipal 2024/076

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet, développé par la commission cadre de vie- forêt, de réaliser un chantier de plantation de sapins dans la forêt communale.

Dans ce cadre la commune de Franois a souhaité faire appel au CFPPA de Chateaufarine pour la l'exécution de ces travaux. Ces chantiers ont un caractère essentiellement pédagogique et sont destinés à participer à la formation des apprentis et stagiaires en formation.

La convention annexée à cette délibération a pour objet de définir la nature des prestations en travaux forestiers qui vont être réalisés, l'encadrement des stagiaires qui vont participer au chantier et les modalités financières de ces travaux. Il s'agit d'un chantier de débroussaillage et plantation sur 0.5 Ha pour un montant total de 1100€ non assujetti à TVA.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver et autoriser la signature de cette convention de partenariat permettant la réalisation de ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les termes de la « convention pour travaux à caractère pédagogique proposé par le CFPPA de Chateaufarine »,*
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention*
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer le devis lié à cette convention*

En réponse à une question d'un élu, Monsieur Dumortier précise que les sapins n'auront pas de rôle de barrière anti bruit et n'isolent pas des bruits de l'entreprise Derichebourg

6/ CONTRAT DE TRAVAUX DE BUCHERONNAGE ET DE DEBARDAGE EN FORET COMMUNALE 2024/2025

Rapporteur : Florent DUMORTIER

Délibération du Conseil Municipal 2024/077

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le devis proposé par l'ONF pour un contrat de travaux de bûcheronnage (abattage, façonnage et découpe) et de débardage en forêt communale de Franois selon le détail estimatif suivant :

Description	Quantité	Unité	Prix Unitaire (€)	Montant HT	Clauses techniques
Abattage / Façonnage Grume Feuille	750	m ³	11	8 250,00	
Débardage Grume Feuille	750	m ³	9,50	7 125,00	
Câblage	10	H	80,00	800,00	
Câblage de sécurisation	8	H	130,00	1040,00	
Ehouppage de tiges	15	unité	40,00	600,00	
Découpe des gros billons de tête, intégrant tous les surcoûts induits	300	unité	2,00	600,00	
Heure de bûcheron	10	H	50,00	500,00	
Abattage seul	30	unité	5,00	150,00	
Montant total prévisionnel de la commande HT				19 065,00	

Les prestations seront facturées après exploitation effective des bois sur la base du volume réellement façonné. Le présent contrat est conclu pour la durée des travaux



d'exploitation qui devront être terminés pour le 30 avril 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis établi par l'ONF pour un montant total de 19 065,00 € HT et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer ce devis.

7/ TRANSFERT DE CREDITS – BUDGET BOIS

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2024/078

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le transfert de crédit :

Pour la constitution d'une provision pour risque d'impayé suite au placement en liquidation judiciaire de la société Ebvh loisirs :

- Du compte 61521 Entretien terrains 3 000,00 €
- Du compte 611 Contrats de prestations de service 6 408,70 €
- Au compte 6817 Dot. Prov. dépréc. actifs circulants 9 408,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

8/ VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET CAVEAUX

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2024/079

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que pour procéder aux écritures de variation de stock, il est nécessaire de faire un virement de crédit
Pour cela M le Maire présente la Décision modificative sur les articles suivants :

Objet/libellé	Section	Dépenses	Recettes	Chapitre	Article
Stocks de produits finis	Inv.	2003.35		40	355
Autres dettes	Inv.	- 2003.35		16	1687
Ventes de produits finis	Fonct.		- 2003.35	70	701
Variation de stocks produits	Fonct.		2003.35	042	7135

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- **Commission communication**
Le bulletin de fin d'année est terminé et actuellement en attente d'impression

- **Commission finances**
Trésorerie au 9 décembre 2024 : 664 956,31€
Monsieur MOUTON demande aux commissions de commencer à travailler sur le budget 2025 et il rappelle les délais contraints du fait de la restitution d'une note de synthèse à présenter en amont du vote du budget.

- **Commission patrimoine**
Les travaux de rénovation des vestiaires du foot sont toujours en cours.

- **Commission gestion technique-environnement**
Monsieur HENRIOT informe que l'astreinte de déneigement sera mise en place à compter du 16 décembre.

- **Commission relation publiques - économies**
Madame Borrini informe que Mme Patoz (Lacim) et M. Nageotte (Comité des fêtes) ont reçu un diplôme et ont été mis à l'honneur par France Bénévolat à la mairie de Besançon pour leur engagement dans leurs associations respectives.

- **Commission voirie**
Les travaux de voirie, rue Jouffroy, sont terminés et ont été réalisés sans engendrer trop de contraintes pour les utilisateurs de la zone d'activité

- **CCAS**
Lors de la distribution des colis par les conseillers, il leur est demandé d'être vigilant et de signaler les personnes qui leur semblent très esseulées

SIVOM : les marchés relatifs aux travaux de remise en état du CCSL suite aux dégradations de 2022, ont été attribués

Les tarifs de la location de la salle ont été revalorisés et les modalités de location ont été modifiées. La location sera accordée uniquement aux personnes résidant dans les communes de Franois et Serre les Sapins.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle que le repas de Noël des anciens aura lieu ce samedi 14 décembre. Monsieur Croizier, député, sera présent pour l'apéritif
- Monsieur le Maire informe les conseillers que les vœux du Maire auront lieu le 4 janvier 2024 dans la salle des associations
- Monsieur le Maire informe les conseillers de la signature de l'acte de vente du terrain dont la commune fait l'acquisition au centre du village le mercredi 11 décembre
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une tentative de cambriolage a eu lieu à l'atelier municipal.



Liste des délibérations du 9 décembre 2024

N°2024/072 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil.

N°2024/073 : Délibération autorisant le Maire à entreprendre des négociations pour un projet d'acquisition de terrain

N°2024/074 : Adhésion à l'association nationale des villes et territoires accueillants

N°2024/075 : Renouvellement de la convention pour la réalisation d'une campagne d'identification et de stérilisation des chats errants

N°2024/076 : Convention pour la réalisation de travaux à caractère pédagogique dans la forêt communale

N°2024/077 : Contrat de travaux de bucheronnage et de débardage en forêt communale 2024/2025

N°2024/078 : Transfert de crédits – budget bois

N°2024/079 : Virement de crédits – budget caveaux

Le Maire,

La secrétaire,

Émile BOURGEOIS.

Geneviève SIMON BOUVRET

